

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 Novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 24

OBJET :
**18. SALLE
POLYVALENTE JANINE
ET MICHEL
RAECKELBOOM.
MODIFICATION DU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.**

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le 07/12/2018

ID : 059-215904004-2018-129-06122018D18-AK-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-neuf NOVEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – Mme SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BORDEAU-MURA Charlotte **donnant délégations respectives** à M. DIDELOT Bernard – M. DUYCK Joël.

ABSENTS : M. KUJAWA Philippe – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – M. DEBAECKER Yves.

M. DIDELOT Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 avril 2018, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation de la salle polyvalente «Janine et Michel Raeckelboom», située rue d'Aire à Merville.

Réglementairement, il appartient à l'assemblée de modifier les modalités de ce règlement, qui a été joint à la convocation.

Les modifications portent sur :

- article 1 : Le nombre de places assises est limité à 296 et non 300 personnes.
- article 1 : Le classement ERP de cette salle se situe dans la 4^{ème} et non la 3^{ème} catégorie.
- article 3 : la modification des horaires à savoir : les occupants pourront disposer de la salle à partir du :
 - vendredi 20 heures jusqu'au dimanche 20 heures (et non 21 heures) pour la location au week-end ;
 - vendredi 20 heures au dimanche 11 heures pour la location le samedi ;
 - dimanche 08 heures jusque 20 heures pour la location le dimanche.

Les occupants devront cesser les festivités à 2 heures du matin le samedi et 19 heures le dimanche.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de règlement intérieur, annexé à la délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.